

COMMUNE D'ARTOLSHEIM

Département du Bas-Rhin

PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ARTOLSHEIM

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune d'Artolsheim, se sont réunis à la mairie d'Artolsheim, sous la présidence de **Mr le Maire, Damien SCHULTZ**.

CONSEILLERS PRESENTS : Mmes et Mrs ROLLAND Karine, MITRE Olivier, ZEIGER Isabelle, REINBOLS Pascal, GIARD Babette, WALTSBURGER Gaël, GATTANG Anne, LAMMER Joël, KREMPP Sandra, JEHL Claude, KOEBEL Christiane, TAGLANG Stéphane, SCHWAB Delphine, WIEDEMANN Franck.

QUORUM : 8

SECRETAIRE DE SEANCE : Babette GIARD

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV du 20 mars 2026
- Détermination du montant des indemnités versées au Maire, aux Adjoints et aux conseillers municipaux délégués
- Installation des commissions municipales
- Désignation des représentants de la Commune auprès des organismes extérieurs
- Chasse communale, demande d'ajout d'un permissionnaire suite à l'avis favorable de la Commission Communale Consultation de la Chasse (4C)
- Divers

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En accord avec Babette GIARD, le conseil municipal désigne Babette GIARD en tant que secrétaire de séance du conseil municipal.

Adoptée par 15 voix « pour »

APPROBATION DU PV DU 20 MARS 2026

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 a été arrêté et approuvé par

Adoptée par 15 voix « pour »

DÉTERMINATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du maire et de quatre adjoints,

Vu la demande du maire de réduire son indemnité à 44,56 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Adoptée par 14 voix « pour » et 1 abstention

Vu la délégation de fonction accordée par arrêté municipal :

- en date du 24 mars 2026 à ROLLAND Karine, 1ère adjointe au maire,
- en date du 24 mars 2026 à MITRE Olivier, 2e adjoint au maire,
- en date du 24 mars 2026 à ZEIGER Isabelle, 3e adjointe au maire,
- en date du 24 mars 2026 à REINBOLD Pascal, 4e adjoint au maire,
- en date du 24 mars 2026 à WALTSBURGER Gaël, conseiller municipal,
- en date du 24 mars 2026 à SCHWAB Delphine, conseillère municipale,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1008 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55,70 %.

Considérant que pour une commune de 1008 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 21,38 %.

Considérant que le montant de l'enveloppe globale indemnitaire autorisée est de :

	Taux maximal autorisé
Indemnité du maire	55,70 %
Indemnités des adjoints ayant reçu délégation	21,38 % x 4 = 85,52 %
TOTAL de l'enveloppe globale autorisée	141,22 %

** (conformément au II de l'article L.2123-24 du CGCT)*

Considérant que l'article L.2123-24-1 III du CGCT autorise la commune, quelle que soit sa population, à verser des indemnités de fonction aux conseillers municipaux auxquels le maire accorde

des délégations de fonction, sans toutefois que le montant total des indemnités versées à l'ensemble des élus ne dépasse l'enveloppe indemnitaire globale autorisée,

Il est demandé au conseil municipal :

- de fixer l'indemnité du maire à 44,56 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- de fixer les indemnités pour chacun des quatre adjoints ayant reçu délégation de fonction à 17,11 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- de verser des indemnités à WALTSBURGER Gaël et SCHWAB Delphine, conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction du maire, à hauteur de 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, de la fonction publique,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,
- de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Adoptée par 15 voix « pour »

INSTALLATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES COMITÉS CONSULTATIFS

L'article L.2121-22 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les Conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Leur rôle est consultatif ; elles n'ont donc pas de pouvoir de décision.

Les commissions sont composées d'élus de l'équipe municipale. Le Maire est président de droit de toutes les commissions. Les commissions sont dirigées par l'Adjoint délégué qui peut les convoquer et les présider.

L'Adjoint délégué est en charge de l'organisation, du fonctionnement et de l'animation de chaque commission. Il est la personne en charge de communiquer les comptes-rendus à l'ensemble des élus et de suivre les actions proposées.

Monsieur le Maire propose de créer 4 commissions municipales, et 4 comités consultatifs en lien avec ces commissions.

Sont désignés au seins des différentes commissions et comités consultatifs les membres suivants :

1 Commission « Finances, budget et appels d'offres »

Adjoint délégué en charge de la commission : MITRE Olivier

Membres : SCHULTZ Damien, ROLLAND Karine, GIARD Babette, WALTSBURGER Gaël, GATTANG Anne, TAGLANG Stéphane, WIEDEMANN Franck

Les membres externes des comités de consultation seront définis ultérieurement.

Adoptée par 15 voix « pour »

2 Commission « Travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie, cadre de vie et environnement »

Adjoint délégué en charge de la commission : REINBOLD Pascal

Membres : SCHULTZ Damien, WALTSBURGER Gaël, GATTANG Anne, LAMMER Joël, JEHL Claude, TAGLANG Stéphane, WIEDEMANN Franck

Les membres externes des comités de consultation seront définis ultérieurement.

Adoptée par 15 voix « pour »

3 Commission « Communication, relation avec les acteurs de la vie associative et jumelage »

Adjointe déléguée en charge de la commission : ZEIGER Isabelle

Membres : SCHULTZ Damien, LAMMER Joël, KREMPP Sandra, KOEBEL-SCHULTZ Christiane, SCHWAB Delphine

Les membres externes des comités de consultation seront définis ultérieurement.

Adoptée par 15 voix « pour »

4 Commission « Affaires scolaires, petite enfance, jeunesse, solidarité et famille »

Adjointe déléguée en charge de la commission : ROLLAND Karine

Membres : SCHULTZ Damien, ZEIGER Isabelle, GIARD Babette, KREMPP Sandra, KOEBEL-SCHULTZ Christiane, SCHWAB Delphine

Les membres externes des comités de consultation seront définis ultérieurement.

Adoptée par 15 voix « pour »

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

AUPRÈS DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

SIVU

- 1 titulaire : WALTSBURGER Gaël
- 1 suppléant : REINBOLD Pascal

Commission appel d'offres

- 3 titulaires : MITRE Olivier, WALTSBURGER Gaël, SCHULTZ Damien
- 3 suppléants : TAGLANG Stéphane, WIEDEMANN Franck, GIARD Babette

Communes Forestières

- 1 titulaire : WALTSBURGER Gaël
- 1 suppléant : REINBOLD Pascal

Commission de contrôle de la liste électorale

- 1 titulaire : MITRE Olivier
- 1 suppléant : KREMPP Sandra

AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM

PETR

- 1 titulaire : SCHULTZ Damien
- 1 suppléant : GATTANG Anne

SMICTOM

- 1 titulaire : ZEIGER Isabelle

Territoire Energie Alsace

- 1 titulaire : LAMMER Joël

SDEA

- 1 titulaire : SCHULTZ Damien

Syndicat Mixte des cours d'eau et des canaux de la Plaine du Rhin

- 1 titulaire : WALTSBURGER Gaël

Alsace Centrale Initiatives

- 1 titulaire : SCHULTZ Damien

Alsace Synergie

- 1 titulaire : SCHULTZ Damien

Commission de Délégation de Service Public

- 1 titulaire : GIARD Babette
- 1 suppléant : ROLLAND Karine

Commission Intercommunal de l'accessibilité

- 1 titulaire : ROLLAND Karine

Commission appel d'offre et marchés publics

- 1 titulaire : MITRE Olivier
- 1 suppléant : SCHULTZ Damien

Adoptée par 15 voix « pour »

CHASSE COMMUNALE – Lot 1

Validation d'un dossier de permissionnaires après transmission des dossiers à la Commission consultative de la chasse communale (4C)

Concernant le lot 1 de la Chasse communale dont le locataire est **Mr ANDRES Paul**, domicilié 6 route du Vin – 68750 BERGHEIM

Le conseil municipal, après délibération, vu qu'aucune observation n'a été émise par la 4C
Valide l'ajout du permissionnaire ci-dessous

NOM, Prénom	N°permis de chasser	Validation
MARTIN Pierre	201006880067-05-B	01.07.2025

Adoptée par 15 voix « pour »

Mr le Maire explique pour les élus entrants le principe de la location de chasse.

DIVERS

Prestation ménage à l'école

Prestataire : Société Very Clean (Saasenheim)

Prestations (9h/semaine = 2h lundi –mardi-vendredi + 3h mercredi):

- Salle de classe rez-de chaussée (maîtresse Vanina)
- Bureau de la Directrice
- Sanitaires
- Salle d'activité
- Cage d'escalier et couloir (qui va à la bibliothèque)

Le reste du ménage de l'école étant assuré par Laurence SCHWEIN (ATSEM)

Coût pour 4 mois : 13 semaines x 9h x 25€/h = 2925€

Coût mensuel : 731,25€ HT / 877,50€ TTC

Fin du contrat : 30.04.2026

Stéphane TAGLANG suggère de faire appel à la concurrence le contrat arrivant à échéance.

Au vu des délais et de la satisfaction donnée par l'entreprise, il est décidé de renouveler le contrat jusqu'à septembre 2026. Mr le Maire prendra contact avec l'entreprise pour confirmer le renouvellement. Il en profitera pour ajuster le contrat à des prestations ponctuelles pendant les congés scolaires.

Positionnement politique de l'équipe municipale

Sur demande de la Sous-Préfecture, il convient d'indiquer le positionnement politique du Conseil Municipal. A l'unanimité, les membres de l'assemblée optent pour « Divers Centre ».

Réflexions sur les projets communaux

- Vidéo surveillance
- Transition énergétique (biomasse, photovoltaïque)
- Valorisation des terrains TAGLANG et MARX
- Réglementation du parking Nord

Mr le Maire clôture la séance à 20h50.

Le Maire,
Damien SCHULTZ



La Secrétaire de séance
Babette GIARD